

12^{ème} Prix littéraire des lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle

Une action de la Région Île-de-France mise en œuvre par la Maison des écrivains et de la littérature

Le Prix rassemble chaque année, dans chacun des 8 départements d'Île-de-France, 5 classes en partenariat avec autant de librairies indépendantes et bibliothèques, autour de 5 livres et leurs auteurs. Soit, à l'échelle régionale, 40 classes, autant de librairies et bibliothèques et les auteurs de 40 œuvres contemporaines, pour 8 lauréats.

Objectifs

Permettre aux jeunes de :

- découvrir la littérature d'aujourd'hui ;
- développer une relation vivante à la lecture et à l'écriture, grâce à la rencontre des auteurs ;
- se familiariser avec les bibliothèques et les librairies ;
- inciter les jeunes à débattre et à défendre leurs choix.

Sélection des livres

La sélection est composée de 40 livres de littérature générale et bandes dessinées, francophones, parus durant l'année scolaire précédente. Elle est réalisée sur l'avis d'un comité composé de professeurs, formateurs, bibliothécaires et libraires franciliens.

Calendrier de l'action

Fin juin – début juillet : publication de la liste des 40 livres sélectionnés, de leur répartition par départements et de fiches de présentation.

Septembre : matinée d'information et de lancement de l'opération au Conseil régional, en présence des professeurs, formateurs, bibliothécaires et libraires participants. Les classes reçoivent les livres et commencent les lectures.

Décembre : dans chaque département, un forum rassemble les 5 classes et les 5 auteurs pour un échange de deux heures.

Fin mars : vote des élèves à bulletin individuel et secret.

Fin avril : remise des prix aux 8 lauréats.

Tout au long de l'année : chaque classe est invitée à accueillir les auteurs pour 1 à 3 rencontres de deux heures (en classe et, si possible, dans la librairie ou la bibliothèque partenaires). Ces rencontres sont organisées au cas par cas en concertation avec les enseignants, leurs partenaires et les auteurs.

Les équipes sont accompagnées par la Maison des écrivains et de la littérature (Mél), opérateur de la Région.

Partenariats

L'enseignant organise avec la librairie et la bibliothèque des séances autour du Prix (lancement, présentation des livres, débats, ateliers, rencontres avec les auteurs...), une visite des espaces et une présentation des métiers.

Conditions de participation

L'action s'adresse à des classes entières, et non à des groupes d'élèves volontaires. Peuvent participer :

- les lycées publics ou privés sous contrat Éducation nationale ou Enseignement agricole, avec des classes de 2^{de}, 1^{re} ou T^{le}, toutes séries ;
- les CFA, avec des classes de niveau V, IV et III ;
- les stagiaires de la formation professionnelle (« Avenir jeunes » et passerelles longues).

Un même établissement n'engage qu'une classe par édition mais peut participer au Prix à plusieurs reprises.

Engagements

Une participation au prix implique :

- l'engagement et la mobilisation du chef d'établissement, d'une équipe d'enseignants et documentalistes (la participation au Prix ne peut reposer sur l'investissement d'une seule personne) ;

- un partenariat avec une librairie indépendante et une bibliothèque ;
- un projet autour du Prix pour la classe et l'établissement.

Les équipes s'engagent à :

- établir et transmettre un calendrier prévisionnel des rencontres avec les partenaires, avec l'auteur, etc.
- lire les 5 œuvres de leur sélection départementale ;
- faire lire les 5 œuvres à tous les élèves jurés ;
- suivre la procédure indiquée par la Région Île-de-France pour la réception des chèques-lire ;
- participer au forum et à la réception de remise des prix, organiser les déplacements des élèves ;
- visiter au moins une fois la librairie et la bibliothèque ;
- accueillir un auteur de la sélection ;
- préparer avec les élèves les rencontres avec les auteurs ;
- faire voter les jurés et transmettre les résultats ;
- rester en contact avec la Mél à toutes les étapes du Prix.

Dotations

La Région Île-de-France réalisera l'achat des livres de la classe auprès de sa librairie partenaire. Chaque classe sera ainsi dotée de :

- plusieurs lots des 5 livres en sélection dans le département (suffisamment pour organiser une rotation entre les élèves) ;
- un lot des 40 livres de la sélection régionale.

Chaque jeune juré recevra de la part de la Région un chèque-lire de 18 € à utiliser impérativement dans la librairie partenaire de sa classe.

Votre participation au Prix littéraire des lycéens de la Région Île-de-France est conditionnée à l'envoi par l'enseignant, à la Région Île-de-France, avant le 30 septembre 2022 :

- d'un document PDF regroupant l'ensemble des formulaires de consentement dûment remplis et signé par chacun des élèves (ou son représentant légal), par lequel ce dernier autorise la Région à lui adresser le chèque-lire à l'adresse électronique qu'il aura indiqué (le formulaire de consentement sera adressé à l'enseignant en début d'année scolaire par la Région),
- d'un tableau Excel unique comprenant l'ensemble des adresses électroniques des élèves ayant renseigné le formulaire de consentement.

En cas de non-respect de cette procédure pour la réception des bons d'achat, la classe ne pourra participer au Prix littéraire.

La rémunération et les frais liés aux déplacements des auteurs sont pris en charge.

Frais à prévoir

Les frais de transport des élèves lors des sorties en bibliothèque, en librairie, au forum départemental et à la manifestation de remise des prix sont à la charge de l'établissement.

Candidature en ligne du 13 avril au 20 mai inclus :

[Formulaire en ligne](#)

Réponses aux candidatures communiquées mi-juin.

Contacts des chargées de mission à la Mél :

Nathalie Lurton : 01 55 74 60 95

n.lurton@maison-des-ecrivains.asso.fr

Frédérique Moré : 01 55 74 60 99

f.more@maison-des-ecrivains.asso.fr